



BACHELOR

CONSEILLER DE CLIENTÈLE PARTICULIER & PROFESSIONNEL EN

BANQUE & ASSURANCE

Certification Professionnelle ESCCOT

Date d'enregistrement de la certification : 01/10/2024

date d'échéance :

Session 2027/2028

En alternance

Le conseiller de clientèle particulier et professionnel en banque et assurance intervient dans la déclinaison de la stratégie commerciale au niveau local. Il effectue une étude de marché, une veille réglementaire continue et détecte des axes de développement. Il élabore et met en oeuvre un plan d'actions commerciales et de communication digitale pour fidéliser et développer son portefeuille clients dans un contexte omnicanal et une démarche RSE. Il développe et anime un réseau de partenaires.

LES PRINCIPALES MISSIONS (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Participer à la définition de la stratégie commerciale d'une agence bancaire / d'assurance ou courtage.



Fidéliser et développer son portefeuille client dans un contexte omnicanal et une démarche RSE.



Accompagner les clients et commercialiser des produits d'assurances et financer dans le respect du cadre réglementaire.



Concevoir une solution globale et personnalisée de produits d'assurances et financiers pour les particuliers et les professionnels.



PERSPECTIVES POST-FORMATION

- S'insérer dans le monde professionnel en tant que Conseiller Clientèle particulier ou professionnel, collaborateur d'agence courtier en assurance, conseiller clientèle bancaire, gestionnaire de sinistre, conseiller commercial en banque et assurance, chargé de clientèle particulier ou professionnels.



- Avoir entre 16 et 29 ans révolus.

*Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou de reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

Fiche actualisée le 22/09/2026

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Dossier de candidature
- Entretien
- Signature d'un contrat d'apprentissage
- Délais d'accès : l'entretien à la formation se fait dans le mois suivant le dépôt du dossier de candidature



Article L.6222-12 du Code du Travail : "La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat."

PRÉ-REQUIS

- Titulaires d'un diplôme d'un Bac + 2 BTS ou d'une certification de niveau 5 validée ou 120 crédits ECTS (universités, PGE, formations labellisées par la CGE). Dans le cas d'un diplôme étranger, le candidat a pour obligation de fournir le document ENIC-NARIC qui justifie la durée des études par comparabilité.
- Sur demande de dérogation via la VAPP, les apprenants pouvant justifier :
 - D'un niveau 5 (Bac + 2 non validé) complété d'1 an d'expérience minimum (hors alternance).
 - Titulaires d'un Niveau 4 avec 3 ans d'expériences professionnelles minimum pour toutes les voies d'accès (formation initiale ou continue).
- Pour la VAE : Un candidat qui souhaite entreprendre une démarche de VAE, doit nécessairement avoir réalisé une ou plusieurs expériences en lien avec le diplôme visé et avoir un avis favorable au livret de recevabilité.



ORGANISATION DE LA FORMATION

- **Rythme d'alternance** : 1 semaine de formation et 2 semaines en entreprise
- **Durée de la formation** : 406,5 heures de formations + 14 heures d'encadrement pour le Grand Oral.
- **Nombre de participants** : 18.
- **Moyens et méthodes pédagogiques** : travail en groupe / étude de cas / accès à la plateforme de ressources numériques. Méthodes pédagogiques déductives et inductives.
- **Livres & Carte génération HDF** : aide forfaitaire de 200€ pour couvrir tout ou partie des frais d'acquisition.
- **Modalités d'évaluation** : épreuves écrites et orales, contrôle continu en centre de formation, évaluation des compétences métier et comportementales par le tuteur, Grand Oral.
- **Validation** : validation des 4 blocs de compétences de la certification, passage du Grand Oral devant un jury. Validation partielle - rattrapage proposé après un délai de 3 à 4 mois après le jury national de certification. Pas de passerelle ou équivalence.

Pour plus d'informations consultez la fiche RNCP 39610

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38381/>



COÛT DE LA FORMATION

Article L6211-1 : "La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son responsable légal".

Prix de vente : 7923€ selon le décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 "fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage".

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise de secteur privé.

Selon la LOI n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025, une participation obligatoire entreprise de 750€ sera demandée pour les certifications de niveaux 6 et 7.

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : "Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formations qui les accueillent(...)", à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n°2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre National de la fonction publique territoriale au financement des frais de formations des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.



VALEUR AJOUTÉE

L'équipe de formation est composée de **formateurs** et de professionnels. Ils abordent à la fois l'aspect théorique et pratique que les apprentis côtoient déjà durant leur contrat.

Ils bénéficient d'un accompagnement social (point écoute).

Les apprentis disposent de la **Suite Office 365** et travaillent sur la plateforme "**Teams**".

**La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur demande (voir coordonnées).*

LES TAUX POUR

2026

Taux de réussite N.C

Taux de poursuite d'étude N.C

Taux d'interruption en cours de formation N.C

Taux d'insertion professionnelle : à 6 mois N.C

**Fin de première session en juillet 2027*



ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Orientation et adaptation pédagogique possible pour les personnes présentant des troubles Dys (tutorées par un référent handicap).

Service handicap du CFA Jean Bosco :
handicap@cfajeambosco.fr

Service mobilité du CFA Jean Bosco :
mobilite@cfajeambosco.fr

Référente handicap de l'UFA Saint Jean et la Croix :
Marie-Véronique Daguet : mdaguet@ac-amiens.fr

+ d'informations sur le site internet



03 74 23 52 53



75, rue Camille Desmoulins
02100 Saint-Quentin



developpement@sjlc.fr



www.saintjeanetlacroix.fr

